

Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024**

OBJET : N°24/43  
Vacations des intervenant(e)s recruté(e)s en activité accessoire

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juin à 18h00, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS (à partir de 18h28), Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC (à partir de 19h42)

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON  
M. KNAFO ayant donné procuration à M. CORBIN  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme DOLLFUS  
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY  
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme MOISSON  
Mme GUERY ayant donné procuration à Mme NICOLAS

Absents :

M. CROS jusqu'à la délibération n°24/38  
M. MILOSEVIC jusqu'à la délibération n°24/56



Mme DALAIGRE a été élue secrétaire de séance

**OBJET : VACATIONS DES INTERVENANT(E)S RECRUTÉ(E)S EN ACTIVITÉ ACCESSOIRE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de recruter des intervenants détenant le statut d'agent public expert dans leur domaine de compétence pour pallier ponctuellement les difficultés de recrutement dans les métiers à forte technicité ou de grandes expertises,

Considérant que lesdits agents publics devront justifier des conditions de diplômes, de fonctions hiérarchiques ou d'expériences professionnelles significatives dans les missions à exercer,

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne précise les modalités de rémunération d'une activité accessoire dont bénéficient les agents publics (Fiche Bercy Colloc – avril 2010),

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 11 juin 2024,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 19 juin 2024,

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité,**  
**Ne participe pas au vote : M. MILOSEVIC**

**APPROUVE** La création, pour chaque année civile, de 40 vacations de 7 heures avec un coût horaire de 55,00 € à 80,00 € bruts selon le niveau de qualification du candidat.

**AUTORISE** Madame le Maire à :

- Recruter les intervenants répondant aux conditions de diplômes, de fonctions hiérarchiques et d'expériences sur les fonctions à exercer.
- Solliciter l'autorisation de cumul de l'employeur principal pour l'exercice de cette activité accessoire.

**DIT** Que les crédits nécessaires à la rémunération des intervenants recrutés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

